

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

| ACHAT | ABONNEMENT ANNUEL | ANNONCES |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F | <ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F | <ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F |

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

Suivant réquisition, n° 45013 déposée le 11 - 04 - 2016, M. BASSAYI Kpatcha, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 18 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Zone Reinst, des Exp. de FIR et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par les lots n^{os} 970 et 971.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27272 déposée le 29 - 01 - 2007, M^e WILSON-BAHUN Tété, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 57 a 51 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, non dénommée, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par le boulevard Général Gnassingbé Eyadéma de 74 m et à l'Ouest par rue des tecks de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Groupement Togolais d'Assurance (GTA) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45238 déposée le 17 - 05 - 2016, Mme ADJINDAH Afi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 41 a 21 ca, situé à Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est par la collectivité ATSON, au Sud par la propriété de BABATUNDE et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée de 25 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45239 déposée le 17 - 05 - 2016, M. AGBANZO Elo Amah, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 66 ca, situé à Tsévié Gblinvié Todomé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 12 m et 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité DEZAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45240 déposée le 17 - 05 - 2016, M. AGBANZO Elo Amah, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 23 ca, situé à Tsévié Dalavé Démè, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de ADOKPO SEKE Messan et Kodjo et la collectivité ADIKAN et à l'Est par la route Yobo-Dalavé de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45241 déposée le 17 - 05 - 2016, M. AGBANZO Elo Amah, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 96 ca, situé à Tsévié Gbléinvié Todomé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues de 14 m et 12 m et à l'Est par la collectivité AKATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45242 déposée le 17 - 05 - 2016, M. AGBANZO Elo Amah, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 82 ca, situé à Tsévié Gbléinvié Todomé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est par la propriété de AKATSI Komlan, Kossi et Kodjo, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45243 déposée le 17 - 05 - 2016, M. AGBANZO Elo Amah, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 59 ca, situé à Tsévié Gbléinvié Todomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la collectivité DEZAN, à l'Est par la propriété de Togo et à l'Ouest par la collectivité AKATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45244 déposée le 18 - 05 - 2016, M. DABOGO Arouna, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito Agbo-Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DRAH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45245 déposée le 18 - 05 - 2016, M. ADJESSODE Messan Komi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 53 ca, situé à Lomé Baguida Béamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKUE Kpakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45246 déposée le 18 - 05 - 2016, Mme KASUSULA Kalimbali, épouse GNOFAN, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Nyamassi-Zogbégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité HOUNKOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45247 déposée le 18 - 05 - 2016, M. AGBOLI Komi Adzonu et Mme KOUMAKO Akossiwa Enyonam, épouse AGBOLI, profession : médecin et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 18 ca, situé à Lomé Aflao Awatamé Gblenkomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Yokoè-Adidogomé de 30 m, au Sud par les lots n° 13 et 14, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 12 et 10.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45248 déposée le 18 - 05 - 2016, Mme AMENDAH Hanou Adjoa Gaëla Enam et Mme AMENDAH Djesika Djatugbé Kafui Essie, profession : directrice de société et d'économiste, demeurant et domiciliées à Chelmsford Essex et à Nairobi, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française et togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 46 a 61 ca, situé à Kévé Noépé Noépédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est par la propriété de EKO Aglago, au Sud par les propriétés de EKO Aglago et KPONVI Adjatoyissode et à l'Ouest par la propriété de EKO Agbezia et la collectivité NANEWOTO.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45249 déposée le 18 - 05 - 2016, Mme AGOUZOU Koudjoukalo, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 78 ca, situé à Tsévié Adétikopé Bayemé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de SETEDJI, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FOLY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45250 déposée le 18-05-2016, M. TOMETY Komi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Lomé Légbassito Madji Kpéto Zovadzen, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de ALLABAR Kokou Dougbéno, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45251 déposée le 18-05-2016, Mme AMOUZOU Cathy, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues de 14 m chacune non dénommée, au Sud par la propriété de DZIDAN et à l'Ouest par le lot n° 111.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45252 déposée le 18-05-2016, Mme AMOUZOU Cathy, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 75 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud, à l'Ouest par la propriété de DZIDAN et à l'Est par le lot n° 115.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45253 déposée le 18-05-2016, M. HALAWI Toï, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Togblékopé Dikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de KOUDZO Hougbe Agbassou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45254 déposée le 18-05-2016, Feu AKOLI Tomeholou Koffi, représenté par M. AKOLI Komi, profession : imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56 a 79 ca, situé à Tsévié Lébé Lowoè Atitegomé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud par la propriété de KLAKANI Kalampé, à l'Est par la propriété de TOULASSI Komlanvi et à l'Ouest par la propriété de AKATE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45255 déposée le 18-05-2016, M. AKOJETE Kodjo Agbetoglo, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 26 a 42 ca, situé à Tsévié Anomé Golowou, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AMADOTO, au Sud par la propriété de ADENYO Akou Mokpokpo, à l'Est par la collectivité AZOUMA et à l'Ouest par la collectivité AZOUMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45256 déposée le 18 - 05 - 2016, M. AKOUETE Kodjo Agbetoglo, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 01 a 53 ca situé à Tsévié Assomé Djogbé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AZIADZO, au Sud par la collectivité AKOLY, à l'Est par la propriété de MLADZOTO Komlan et à l'Ouest par la collectivité GBOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45257 déposée le 18 - 05 - 2016, M. FUMEY Tété Koffi, profession : éducateur social, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Kpémé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de EDZE et à l'Est par la route Agoè-Nyivé Mission-Tové de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45258 déposée le 18 - 05 - 2016, Mme AWAGA Afi Dovi, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 57 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de GAVE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45259 déposée le 18 - 05 - 2016, M. SODAGNI Yawo, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 72 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fidokpui, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18 m non dénommée, au Sud, à l'Ouest par MIHENSO Edoh et à l'Est par la route Agoè-Nyivé Fidokpui de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45260 déposée le 19 - 05 - 2016, M. ZOHOU Yao, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 12 ca, situé à Tsévié Davié Kové, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues existantes de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de PARKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45261 déposée le 19 - 05 - 2016, Mme ESSODINA Kouméalo, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 55 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Apessito, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est par la propriété de GAVON et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45262 déposée le 19-05-2016, M. AFOLABI Noureni, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Zongo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AYOKO AGBODOGLO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45263 déposée le 19-05-2016, M. ANDJAO TCHA-KPOHU Aya - Ezzo, profession : ingénieur informatique, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Kidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 05 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kidjan et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 10 m et 16 m chacune, au Sud et à l'Est par des lots n°s 1329 et 1326.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45264 déposée le 19-05-2016, Mme ESSODINA Kouméalo, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Agbalépédo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, connu sous le nom de Kpémé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOLA Komlan Ayawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45265 déposée le 19-05-2016, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur général de Togo cellulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DEGBOR Amouzou, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOCELLULAIRE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45266 déposée le 19-05-2016, M. ANTHONY Komlan Dodji, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 10 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOLOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45267 déposée le 19-05-2016, M. RADJI Aliou, profession : journaliste, demeurant à Lomé Tokoin et domicilié à Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 57 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo, et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AYIVON Gbokpa, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOUGNON

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45268 déposée le 19-05-2016, M. RADJI Rachidi, profession : ingénieur, génie électrique, demeurant à Atakpamé et domicilié à Cité NSCT Talo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOTAME Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45269 déposée le 19-05-2016, Mme RADJI Ibiwoumi, profession : assistante médicale, demeurant à Lomé Tokoin et domiciliée à Dogbéavou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 35 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsikplonoukondji et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MLAGANI et à l'Est par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45270 déposée le 19-05-2016, Mlle ADANI-IFE Katore Farra, profession : assistante médicale, demeurant à Lomé Tokoin et domiciliée à Dogbéavou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 48 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SRABI Awadzi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45271 déposée le 19-05-2016, M. VOSSAH Comlanvi Toussaint, profession : tourneur, demeurant à Lomé Tokoin et domicilié à Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des lots non dénommés et à l'Est par la rue de la haute tension de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45272 déposée le 19-05-2016, M. ALLAGLO Kossi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 08 a 36 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Toumé et borné au Nord par la propriété de GODOKOE, au Sud par la propriété de TOUGLI, à l'Est par la propriété de BOKO Kobli et à l'Ouest par la propriété de GATO Doményi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45273 déposée le 20-05-2016, M. ADAM Fousséni, profession : retraité, demeurant et domicilié à Alibi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 78 a 60 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio et borné au Nord par la propriété de AMEGADJI, au Sud par la propriété de TOVON, à l'Est par les propriétés DOVO Tonsi et DZODOPE Atagné et à l'Ouest par les propriétés de GBOMEGBE et DJIWONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45274 déposée le 20-05-2016, M. ALI FOFANA Aliou, profession : chef d'agence, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 15 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45275 déposée le 20-05-2016, M. AMEDJOPE Komi Léonard, profession : promoteur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'est et à l'Ouest par la propriété de GATO ASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45276 déposée le 20-05-2016, M. TOGBOLO Afanou Gnawolé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Akoumapé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 38 a 51 ca, situé à Akoumapé Doulassa Afanouwoé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Kieti et borné au Nord par la propriété de VONDOAMETO Koffi, au Sud par la collectivité VONDOAMETO Dawadji et à l'Ouest par la ligne de la haute tension OTP, tronçon Hahotoé-Wlamé de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADODODJI Kossi-Kouma, AKAKPO MAYI Kokou, AFANOU TOGBATO Gnawolé et Ekoé Kangni François et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45277 déposée le 20-05-2016, M. AYASSOR Agbianda Ashianéa, profession : consultant, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 296A, au Sud par le lot 296C, à l'Est par la rue Cacaveli Agoènyivé de 18 m et à l'Ouest par les lots 295 et 296D.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45278 déposée le 20-05-2016, M. TAKOUGNADI Meyo, profession : officier des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 41 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hedzanawoé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Est par des lots respectivement n°s 2599 et 2611 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45279 déposée le 20-05-2016, M. WATCHINOY Yovo, profession : gestionnaire comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Zanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité VEDOME et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45280 déposée le 20-05-2016, M. FOLY Toulan A. Folivi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Béniglato Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 44 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kokétimé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ONISSAH Joseph et à l'Est par la rue sous lieutenant Guillemard de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45281 déposée le 20-05-2016, M. EKLU Komlan Fomadi, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé Cassablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 68 a 74 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Hantroloui et borné au Nord et à l'Est par la propriété de la collectivité KPETCHEKOU, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité WOWUI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EKLU Komla Fomadi et Mme KOUVAHEY Amoko Mokpokpo et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45282 déposée le 20-05-2016, Mme MESSANVI Netre Akouvi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Gbossimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FANDJINOUI Miwanou Kédji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45283 déposée le 23-05-2016, M. ALAGAN Kodzo, profession : consultant, demeurant et domicilié à Lomé aflao Apédokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 24 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m et 18 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZANGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45284 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoékpo Yaovi Mawuli, profession ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Avé-Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 56 ca, situé à Lomé Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord par la propriété de KOUNI TOGBIVI, au Sud et à l'Ouest par les rues existantes de 14 m et 16 m et à l'Est par la propriété de Koffi DADZI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mmes KPETEMEY Adjoa Martine-Christiane et KPETEMEY Amélie Ange-Cathérine et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45285 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoékpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie-civil, demeurant et domicilié à Lomé-Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 82 ca, situé à Kpomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblakopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées respectivement de 14 m, 12 m et 16 m et à l'Est par les propriétés de APEZOUKE Kodjo, AGBOLI Kossivi Eyram, NOUWODOU Sowonou et ADZOKA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45286 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoèkpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-viébé et borné au Nord par KOUNI Togbivi, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est par KPETEMEY Mawoèkpo Emmanuel et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45287 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoèkpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Aného Aklakougan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kitikpota et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par l'axe Aného-Aklakou de 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MESSAN-SOIGNIGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45288 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoèkpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 99 ca, situé à Lomé Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord et à l'Ouest par MISSISSO DAGBAVI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45289 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoèkpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à Lomé Aného Vodougbé, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de HOUNKPATI Amoussou et à l'Est par la propriété de HOUNKPATI Kplodokpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45290 déposée le 23-05-2016, M. KPETEMEY Mawoèkpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Soviébé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n°1034 et un lot non identité, au Sud par le lot n°1036, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 1035.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45291 déposée le 23/05/2016, M. KPETEMEY Mawoèkpo Yaovi Mawuli, profession : ingénieur génie-civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 70 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité HOUEDAKPOR et à l'Ouest par une rue existante de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45292 déposée le 23/05/2016, Mme BOTCHOE Dédévi, épouse MENSAH, profession : retraitée, demeurant à Yokoè et domiciliée à Adidogomé Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et des nationalités togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Awatamé Gblenkomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 21, au Sud par la route Yokoè-Adidogomé de 30 m, à l'Est par le lot n° 9 et à l'Ouest par le lot n° 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45293 déposée le 23/05/2016, M. AMEDEKPEDZI Komlan Agbéko, profession : inspecteur division des Douanes, demeurant et domicilié à Adidogomé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Zanguéra Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NEDOME Kokou et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45294 déposée le 23/05/2016, M. AGBEKO Agossou K. Bruno, profession : ferronnier, demeurant et domicilié à Adidogomé Sagbado Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 59 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la collectivité KOUMANI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45295 déposée le 23/05/2016, M. KANGNI Koffi Ekoé, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de AGBO-MADJI Djitonou et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45296 déposée le 23/05/2016, M. TENGUE Kodjo Adika, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Zone centrale E22, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 232, au Sud par le lot n° 236, à l'Est par le lot n° 235 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45297 déposée le 24/05/2016, M. BALLO Bruno Djamiou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Agoè Sogbossito Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djoto et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIAKOUNOU Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45298 déposée le 24/05/2016, M. PATASSE Palakiyem, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 13 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord par la propriété de AKEY Gatiglo, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété de APETOWOGBO Amavi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45299 déposée le 24/05/2016, Mme LANGI Honorine Ngénou, épouse GNASSINGBE, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 09 ca, situé à Lomé Agoènyivé-Dikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AGBATO A. et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45300 déposée le 24/05/2016, M. BATASSI Essohanam, profession : assureur, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LATEY Y. et EMOIN W.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45301 déposée le 24/05/2016, Mme KOUNOUGNAN Kayi, profession : comptable assistante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 46 ca, situé à Tsévié Lèbé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Monkplaville et borné au Nord, et à l'Est par EKLOU Koffi Mensah Névémédé, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45302 déposée le 24/05/2016, M. TOMTA Kadjika Doun, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 76 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vupike et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la famille AKIHOLA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45303 déposée le 24/05/2016, M. FUMEY Sewa Komi Gy, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié à Kégué Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié-Djagblé-Klémé, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GAHONOU Kouma et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45304 déposée le 24/05/2016, M. ARGA Ouro-Bagna, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABOU Kloutsè et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45305 déposée le 24/05/2016, M. APETI Kossi Justin, profession : électricien rebobineur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 08 a 85 ca, situé à Tsévié Kpomé Wotui, préfecture du Zio, connu sous le nom de Wotui et borné au Nord et à l'Est par la propriété de GBOKPA, au Sud par la ligne de haute tension Togo-Bénin de 52 m, à l'Ouest par les propriétés de VONDZOGBE et AGLAGO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45306 déposée le 24/05/2016, M. ADOTE Codjo Nyaletassi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 45 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Elavanyo et borné au Nord, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété de ADEKPLOVI Assou et au Sud par une route CEG Avédji de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45307 déposée le 24/05/2016, Mme TCHEDRE Mazahalo, épouse de PIGNAKI, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite; jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiémé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TIADJERI Zimbiri N., au Sud par une rue en projet de 14 m et à l'Est par la propriété de AZIANKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45308 déposée le 25/05/2016, M. ABALO Guy Mario Comlan Arissa Odjo, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 60 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et au Sud par SRABIH Adéto, à l'Est par une ruelle de 8 m et à l'Ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45309 déposée le 25/05/2016, M. AMELETE N'Lakimwè, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Agoè nyivé Anomé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 85 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par une ruelle non dénommée de 14 m, à l'Ouest par la collectivité AKO, au Sud par une ruelle non dénommée de 14 m et à l'Est par la ruelle non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45310 déposée le 25/05/2016, M. ANTHONY Koffi, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié en France de passage, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 44 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les 2 lots n° 553 et 562, au Sud par le lot n° 555, à l'Est par la ruelle de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 564.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45311 déposée le 25/05/2016, M. NOAMESHIE EKLOU Kokouvi et Mme TEKOU Adjo, épouse NOAMESHIE, profession : administrateur et de gestionnaire, demeurant et domiciliés à Bamako Mali, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de La Détente et borné au Nord par les lots n° 131 et 133, au Sud par la ruelle non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 132 B et à l'Ouest par le lot n° 128.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45312 déposée le 25/05/2016, M. WILSON Sewa, profession : agent maritime, demeurant et domicilié à Avépozo-Baguida Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviébé et borné au Nord par les lots n° 1284 et 1285, au Sud par les lots n° 1280 et 1281, à l'Est par la rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la rue en projet de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45313 déposée le 25/05/2016, M. ESIOMLEY Kossivi, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74 a 94 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par la collectivité TOUGLO, au Sud par la propriété de AZIAYE Woussidi, à l'Est par la collectivité TOUGLO et à l'Ouest par la collectivité TOUGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45314 déposée le 25/05/2016, M. MONSON Palarvia, profession : diplomate, demeurant et domicilié à Agbalépédo Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Mission - Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé Agomé et borné au Nord par la propriété de ADJE, au Sud par la ruelle de 14 m, à l'Est par la ruelle de 14 m et à l'Ouest par la propriété de NOMANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45315 déposée le 26/05/2016, M. EKOR K. Alphonse, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Toglékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ankoin et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALLAH Afangbédi et à l'Est par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45316 déposée le 26/05/2015, Mme AMETEPE Adjo Biova, profession : déclarante en Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Anfamé Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 394, à l'Est par le lot n° 395 et à l'Ouest par le lot n° 393.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45317 déposée le 26/05/2016, M. N'SOUGAN Komlan Agbémo, profession : technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Tsévié Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avéta et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AZIABLE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45318 déposée le 26/05/2016, M. DJIKOUNOU Koffi Aimé, profession : employé de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adido Adin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de HODOR Koamigon et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45319 déposée le 26 - 05 - 2016, M. GBOGBOTSI Yawo Mawufe, profession : électronicien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Amadahomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 660 A ; au Sud par les lots 663 et 662, à l'Est par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par le lot 659.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45320 déposée le 26 - 05 - 2016, M. EL HADJI ADAM AHAMADOU, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 18 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété de AZEVI Adjéoda et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45321 déposée le 26 - 05 - 2016, M. HUIGUE Amégniglo, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 89 ca, situé à Djagblé Agodome, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la propriété de KENNYAN M., à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45322 déposée le 26 - 05 - 2016, M. HELEGBE Komi Mawuenyigan, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 66 ca, situé à Lomé Bè-Atiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de A. T. SEDO et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45323 déposée le 26 - 05 - 2016, M. BOKAME N'Gbesso Filbert, profession : phytopharmacien, demeurant et domicilié à Agoè Attiémié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiémié et borné au Nord par la propriété de KPIKING Ateyignidou, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par la propriété de Mme EKUE HETTAH LATRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45324 déposée le 26 - 05 - 2016, M. YEKE Kossivi Mawussé, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 42 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agotimé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de KOFFI-GUE Ayawovi Boni, à l'Est par la propriété de NOUWATCHI Koamivi Agbémadokpomi et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45325 déposée le 27 - 05 - 2016, M. DJOBO Ben Tchédre Abass, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adzigo et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DOUVON ; au Sud par une rue existante de 10 m et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45326 déposée le 27 - 05 - 2016, M. AFFO Sétoh, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 43 ca, situé à Lomé Adamavo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tedoba et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPAKPO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45327 déposée le 27 - 05 - 2016, M. TAKOUGNADI Bidéni, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 95 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golf, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIALE Koubla et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45328 déposée le 27 - 05 - 2016, M. ALLAGLOH Kobla, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 57 ca, situé à Anèho-Kpessi- Amindjin, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par la propriété de KOUDAWO N'Koli Komlan à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKOETE TOVIEGNEKOU Akou Efoua.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45329 déposée le 27 - 05 - 2016, Mme ANENOU Dédévi : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Akodéssewa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Tsévié Djagblé, Préfecture du Zio et borné au Nord, et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud par la propriété de ADJODAAzanlété et à l'Ouest par la collectivité TCHAKLIDJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45330 déposée le 27 - 05 - 2016, Mme TANOU Ayawa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 29 ca, situé à Lomé Anfamé Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2284, au Sud par le lot N° 2286, à l'Est par les lots N° 2286 B et 2285 et à l'Ouest par la rue GOKA de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45331 déposée le 27 - 05 - 2016, Mme GAMETI Séssimé Akwasiwa, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 55 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logoté et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m non dénommées, au Sud et à l'Est par les propriétés de ALIPUI et BYLL.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45332 déposée le 27 - 05 - 2016, Mme AMELEDJISSO Adjovi épouse JALONG, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 24 ca, situé à Anèho Agbodrafo Agblévimé Djekin, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de KUEVI Dédégan, au Sud par la route Agbodrafo Kpémé Lom-Nava de 25 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de KPONTON Quam Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45333 déposée le 27 - 05 - 2016, M. NAPO Koura et Mme NAPO Koura, profession : médecin et secrétaire de direction, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à Lomé Atiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 797, au Sud par le lot N° 793, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 795.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45334 déposée le 27 - 05 - 2016, M. AWIKODO Tomdjao, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 78 a 24 ca, situé à Tsévié Lilkopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpéyi et borné au Nord par les propriétés de YASSINTE et AGBELESSESI, au Sud par les propriétés de TOSSOUGBO et TOSSA, à l'Est par les propriétés de ATIMOU et TOMELAN et à l'Ouest par la propriété de YASSINTE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45335 déposée le 30 - 05 - 2016, M. BOSSOU Komi Fidégnon W., profession : assistant commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 88 ca, situé à Lomé Sanguéra Sagnrako, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de WODO-MEGLO et à l'Est par la route Sagnrako Klikamé de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45336 déposée le 30 - 05 - 2016, M. BALOUKOU Fata Komla, profession : environnementaliste, demeurant à Adétikopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé Agnavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Yotikpo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPODZRO et à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45337 déposée le 30 - 05 - 2016, M. BALOUKOU Fata Komla, profession : environnementaliste, demeurant à Adétikopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 10 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Modzowui et borné au Nord par la collectivité ATTILA Fetoh, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de HOUENOU Kade.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45338 déposée le 30 - 05 - 2016, Mme ALI Pyalo, épouse BALOUKOU, profession : sans profession, demeurant à Adétikopé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 55 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Afanvikopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GUENOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45339 déposée le 30 - 05 - 2016, M. ALEKE Akoffato Kossi, profession : assistant d'hygiène, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à Kévé Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bélé-Kondji et borné au Nord par la propriété de WUKANYA Koffi Abotsi, au Sud par les propriétés de KETO-MENYO et AKAKPO Awuito et à l'Est par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45340 déposée le 30 - 05 - 2016, Mme ALI ATTI Ayéfoumi, épouse SOEDJE, profession : agent à la DADC, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé Logopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud et à l'Ouest par le lot 21 A et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45341 déposée le 30 - 05 - 2016, M. AMEGASSI Yawo Mawulato et Mme EFIA Afi Enyonam, épouse AMEGASSI profession : médecins, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 82 ca, situé à Lomé Sanguéra-Atidjen, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété de ADRAKY, au Sud par la route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70 m, à l'Est par une rue existante de 12 m et à l'Ouest par la route Atidjen de 20 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevés d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45342 déposée le 30 - 05 - 2016, Mme EFIA Afi Enyonam, épouse AMEGASSI, profession : médecin, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Apedokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKATO Koudzadzi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la clinique ESPERENDIEU et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45343 déposée le 30 - 05 - 2016, M. ADJONOU Kossi, profession : biologiste, demeurant et domicilié à Lomé Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao-Logoté, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUEVI-DOH, au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45344 déposée le 31 - 05 - 2016, M. AWATE Bétéma, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par des propriétés non identifiées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45345 déposée le 31 - 05 - 2016, Mme KORIKO Bassa-Koura, épouse SEBABE, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè Gbonvé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé, et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud par le lot N° 583, à l'Est par le lot N° 584 B et à l'Ouest par le lot N° 581.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45346 déposée le 30 - 05 - 2016, M. AGBOBA Kwami, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à Lomé Koketimé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la rue Aniko Palako de 12 m, au Sud par les héritiers William Franz MENSAH et la collectivité SOMPSON Agbéko et à l'Ouest par le titre foncier 232 TT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45347 déposée le 31 - 05 - 2016, Mme AMOUZOU Akouavi, profession : photographe, demeurant et domiciliée à Lomé Avédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOUTSOUGAN John, au Sud par une rue non dénommée de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45348 déposée le 31 - 05 - 2016, Mme TAIROU Zinabou, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 48 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli, et borné au Nord, à l'Ouest des lots respectivement 150 et 159 au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par des lots n°s 161 et 162.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45349 déposée le 31 - 05 - 2016, M. KOUATCHI Kokou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 54 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Xévitsigome, et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par propriété de la collectivité ASSAWA et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SOWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45350 déposée le 1^{er} - 06 - 2016, M. LANZO Atsu Jean, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 90 ca, situé à Noépé Bobasse, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Globoème, et borné au Nord par la propriété de NUDEKO AKAKPO, au Sud et à l'Est par la propriété de ATIKLUE AZIAKPA Kokou et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45352 déposée le 1^{er} - 06 - 2016, M. BROOHM Laurent Achale, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa De Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 69 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zossimé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité de KOUADOR et à l'Ouest par la propriété de la collectivité de AZIAMBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45353 déposée le 1^{er}- 06 - 2016, M. AGBAGNON Kokouvi Ganyo, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè Ahligo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 69 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité de AFOLA, à l'Est par la propriété de la collectivité AZIAMADJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45354 déposée le 1^{er}- 06 - 2016, M. ALINDE K ; Arcadius, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 44 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété de KANGLAN Kokou Gilbert, au Sud par la route segbé Adidogome de 30 m, à l'Est par la propriété de AGBAGLO Kossigan Louis et à l'Ouest par la propriété de ALEDJI Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45355 déposée le 1^{er}- 06 - 2016, M. AKALAAliki, profession : docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de GBFAFFA, au Sud par la route Adétikopé Avéta de 20 m, à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45356 déposée le 02 - 06 - 2016, M. CRUZ Didier Henri et Mme AGLEBE Essi Adodo, épouse CRUZ, demeurant et domiciliés à Lomé Hédzranawoé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française et togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots respectivement n°s 893 ; 892 et 902 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45357 déposée le 02 - 06 - 2016, M. OYAWOLE Jimah, profession : revendeur, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Avatamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 23 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé, et borné au Nord et au Sud par les lots n°s 203 A et 205 B, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par les lots n°s 202 et 204.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45358 déposée le 02 - 06 - 2016, M. LOUMONVI Nyankpogbé, profession : infirmier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Zongo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité DEGBEAVI-KAKO et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45359 déposée le 02 - 06 - 2016, Mme PARKOO Ablawa Djidedi, épouse ZOGNRAH, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Anyigbé, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 732 ; 731 et 733 et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45360 déposée le 02 - 06 - 2016, M. DJAGNIKPO-AKALLA Kossi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 1486, à l'Est par les lots n°s 1489 et 1490 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45361 déposée le 02 - 06 - 2016, Mme AFANTCHAO Ablawavi, épouse AYIH, profession : directrice d'établissement, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 53 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé, et borné au Nord par le lot n° 82 A, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45362 déposée le 02-06 -2016, M. MAGNON Komlan A. Patrick, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio, et borné au Nord et au Sud par les lots respectivement n°s 254 et 256 A, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 255.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45363 déposée le 02 - 06 - 2016, M. AGBA-NAPO Djarré, profession : officier lieutenant-colonel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et au Sud par des rues de 28 m et 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GABA Ayawovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45364 déposée le 03 - 06 - 2016, M. SESSI Kponliagla - Kokou, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè Souzanétime, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 45 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ASSAWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45365 déposée le 03 - 06 - 2016, Mme SENAYA Essie Rosalyna, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Bè Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 29 a 38 ca, situé à Tsévié Davié Telkpo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agouveme, et borné au Nord par la propriété de la collectivité GOLOGBOLO, au Sud par les propriétés de la collectivité ABOUKOU et NOGLO Kokou, à l'Est par la propriété de la collectivité SAMA ISSA et à l'Ouest par la propriété de WOUASSI Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45366 déposée le 03 - 06 - 2016, M. TEKO Folly Agbekpo, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé Awatamé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOUMEZE et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45367 déposée le 06 - 06 - 2016, M. BOLOR Koffi Djabakou, profession : ingénieur genie rural, demeurant et domicilié à Lomé Soviéép, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 14 a 97 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par la propriété de la collectivité DOUVON et ETSRI AGBOYIBO, au Sud par la propriété de AMAVI Yaovi Anani Paul, à l'Est par la propriété de la collectivité AGBAVITOR et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DOUVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45368 déposée le 06 - 06 - 2016, M. KINGBEDE Pierre et Mme DOGBE Neila Sika, épouse KINGBEDE, profession : pédiatre et inspectrice des impôts, demeurant et domiciliés en France de passage à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Aného Gbodjome, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dague et borné au Nord par la propriété de AKOVI Daté, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOSSEH ZANKLI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45369 déposée le 06 - 06 - 2016, M. KPONGBEH Koffi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TIKPO Adonvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45370 déposée le 30 - 05 - 2016, M. SEWONOU Kodjovi Martin, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 99 ca, situé à Lomé Adakparné, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 32, 35 et 31, et au Sud par une rue non dénommée de 19 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45371 déposée le 06 - 06 - 2016, M. MIFETOU Roger Léandre, profession : expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 27 ca, situé à Lomé Avépozo Kpota, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 243 et 253, au Sud par les lots n° 239 et 249, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45372 déposée le 07 - 06 - 2016, M. SIKPA Yawo Atsouvi, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 53 ca, situé à Tsévié Davié-Modzi, préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par les lots n° 78, 76 et 77, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et 18 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45373 déposée le 07 - 06 - 2016, M. SIKPA Yawo Atsouvi, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 03 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par des rues existantes de 18 m et 14 m, au Sud et à l'Ouest par les collectivités SIKPA et DANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45374 déposée le 07 - 06 - 2016, Mme ALOFA Akouavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 58 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyramé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AMEGNI Kodjovi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45375 déposée le 07 - 06 - 2016, Mme ALOFA Akouavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyramé Zomadjéguélidé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par la propriété de AKPONI, à l'Ouest par la propriété de MAGLO Komlan et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45376 déposée le 07 - 06 - 16, Mme ALOFA Akouavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par la collectivité SAGBA, à l'Ouest par la collectivité DJIWONOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45377 déposée le 07 - 06 - 16, M. HOUNGBLAME Anani Isaac, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Agbata, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les héritiers BROOHM OSWALD et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45378 déposée le 07 - 06 - 16, M. LAWSON Loko Stéphane Robert Akouété, profession : directeur de société, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lebe Avéta Schikoe, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud par la collectivité de WOANYOKO ADZRAKU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45379 déposée le 07 - 06 - 16, M. M'GBOOUNA Koudjoulma, profession : enseignant chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 25 ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n°s 22, 20 et 21 A, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45380 déposée le 07 - 06 - 16, M. ELENDU Godwin, profession : gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité nigériane mandataire ou représentant de la société « GODEK INTERNATIONAL HOLDING » SARL-U, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par R.A.S. et à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 4B et 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société « GODEK INTERNATIONAL HOLDING » SARL-U et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45381 déposée le 07 - 06 - 16, Mme DJASSAH Kougnata, épouse AHARH, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1018 et 1025, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 1017 et 1015.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45382 déposée le 07 - 06 - 16, le révérend père ANATO Ayaovi Julien Antoine, profession : prêtre de Jésus-Christ, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, mandataire ou représentant de l'Eglise Catholique « Cœur immaculé Marie de Télésou » consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Avédji Téléssou, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriétaire de TREVE Akakpo Kwami, et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise catholique « Cœur immaculé Marie » et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45383 déposée le 07 - 06 - 16, M. DJERI-SEBABI Souroutina, profession : douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra Atigangomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AHIAMI et au Sud par une rue de 16 m existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45384 déposée le 07 - 06 - 16, M. ATCHOLI Tchasso, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Aplamé et borné au Nord, Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SIAGADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45385 déposée le 07 - 06 - 16, Mme DE SOUZA Sena Ablavi, épouse feu JIBIDAR, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoenyivé Dikamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, Sud par des rues de 20 m et 14 m, à l'Est et à l'Ouest par GBOFU Z. Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45386 déposée le 07 - 06 - 16, M. ADJITOWOU Komlan, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoenyivé Daliko Sakpétor Kopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par la propriété DOGBLA Akuété, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 28 m et 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45387 déposée le 07 - 06 - 16, M. ADJITOWOU Komlan, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Tsévié Assiama Kpota, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud par la propriété de KOUDJODJI, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 18 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45388 déposée le 07 - 06 - 16, M. ADJITOWOU Komlan, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpodomé, préfecture de Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZOGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45389 déposée le 07 - 06 - 16, M. OURO-BANG'NA Bassabi , profession : directeur d'entreprise , demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Agoènyivé Légbassito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues existantes de 14 m et 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGOUNYOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45390 déposée le 07 - 06 - 16, Mlle ANIGLO-EDOH Akossiwa Akofa , profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 37 ca, situé à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N^{os} 15, 19 B et 20 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45391 déposée le 07 - 06 - 16, M. POYODE Mandja A. Mathias, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 77 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par les lots N° 814 et 816, au Sud par une rue de 24 m et à l'Ouest par un boulevard de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45392 déposée le 23 - 05 - 16, M. NAMBOURI Adamou Lampouk , profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borné au Nord par le lot N°1359, au Sud par le lot N° 1363 et 1364, à l'Est par le lot N° 1362 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45393 déposée le 08 - 06 - 16, M. DJIRACKOR Aristide et Mme Viviane KOUASSI-BENISSAN , profession : professeur et sans profession, demeurant et domiciliés à Lomé Kodjoviakopé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 72 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Ahamè et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 12 m et 14 m chacune, à l'Est et l'Ouest par la propriété de BROOHM.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45394 déposée le 08 - 06 - 16, M. BOSSOU Tofa Komlan et Mlle DORKENOO Ablavi, profession : délégué médical et assistante administrative, demeurant et domiciliés à Lomé Adidogomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahome et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJAVON et à l'Est par la propriété de la collectivité AMEOTO.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45395 déposée le 08 - 06 - 16, Mme SAMLABA Afi Mateoui, profession : commerçante, demeurant à Adétikopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 80 ca, situé à Tsévié Boloumodji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Glodomé et borné au Nord et à l'Ouest par les lots N° 6 et 7, au Sud par une rue en projet de 20 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45396 déposée le 08 - 06 - 16, M. KANGNI Ekoé, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Lomé Aflao Kleme, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOMADZI Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45397 déposée le 09 - 06 - 2016, Mme ADJAYI Dibagui, profession : médecin, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de AHOVI Yao et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45398 déposée le 09 - 06 - 2016, M. TIDJANI DJIMA Oyetunde Tewfick, profession : docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 02 ca, situé à Aného Amadote, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de JONHSON, au Sud par une rue de 10 m non dénommée, à l'Est par le lot N° 2 et à l'Ouest par la nouvelle route nationale N° 4 Aného-Tabligbo de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45399 déposée le 09 - 06 - 2016, Mme ADJAYI Dibagui épouse LAMBONI, profession : médecin, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, zone d'extension N° 2, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune non dénommée, au Sud et à l'Est par les lots N° 756 et 754.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45400 déposée le 09 - 06 - 2016, M. BITCHYA. Akue, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 34 ca, situé à Devikamé, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les héritiers AGBEBIOSSE N'KUKPO et à l'Ouest par la route de Devikamé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45401 déposée le 09 - 06 - 2016, Mme NEBIE Pelagie C.K. épouse DAOU, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Kovié Awanyi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AGBOBLEAMENOU Ahaga Akou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45402 déposée le 09 - 06 - 2016, M. AGBEMEHIN Kodjo Dékpo, profession : pasteur évangéliste, demeurant à Lomé Totsigan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Soviéépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avénou-Batomé et borné au Nord par le lot N° 1047 B et 1048 B, au Sud par la route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 40 m, à l'Est par le lot N° 1048 A et à l'Ouest par le lot N° 1046.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45403 déposée le 09 - 06 - 2016, M. AGBEMEHIN Kodjo Dékpo, profession : pasteur évangéliste, demeurant à Lomé Totsigan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 19 a 78 ca, situé à Lomé Aflao Akato Soviéépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Viéépé et borné au Nord par la propriété de AFOGNON Ayéssouhédé, au Sud par la propriété de AKIBODE Kuassi Ange et DEGBOR Kokou, à l'Est par DEGBOR Kokou Dovon et DEGBOR Kossi et à l'Ouest par la route Ségbé-Frontière TOGO-GHANA de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45404 déposée le 09-06-2016, M. EWOVOR Kossi Messan W., profession : ingénieur agronome, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 58 a 65 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et au Sud par des rues en projet de 14 m chacune, à l'Est par une rue en projet de 16 m et à l'Ouest par la propriété TETE K. Komla Djifa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45405 déposée le 09-06-2016, M. EWOVOR Kossi Messan W., profession : ingénieur agronome, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 a 41 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et au Sud par des rues en projet de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de AZIAYEDJI et à l'Ouest par une rue en projet de 80 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45406 déposée le 09-06-2016, M. TETOUWALA Eyatoma, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO, au Sud et l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45407 déposée le 10-06-2016, Mme BAKO Mariama, profession : directrice de société, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Forever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Sud-Ouest et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m et 20 m chacune, à l'Est par le lot n° 393 B et à l'Ouest par le lot n° 395.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45408 déposée le 10-06-2016, Mme MISSODEY Afiwa, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Agoènyivé et domiciliée à Gnamassi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 80 ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dabara-Kondji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADEBOUTEY et au Sud par une rue de 14 m 09.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45409 déposée le 10-06-2016, M. PLAKU Kossi, profession : électricien à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 95 ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 488B et à l'Est par les lots 488 A et 489.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45410 déposée le 10-06-2016, M. DOGBLA Kokou Semegno, profession : chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 60 a 25 ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Nouwozan Kopé et borné au Nord par les propriétés de Mathe Kwame ABBEY et JOHNSON Etoua, épouse ABBEY et AGBAGLO Soussou, au Sud par la propriété de DOLA Kokou, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKOUFOU Afake.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOGBLA Koffi Gabriel et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45411 déposée le 10-06-2016, M. AXOVI Komi, profession : mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Démakpoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 99 a 74 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agoveme Dadame et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOTRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45412 déposée le 13-06-2016, M. ADAM Abdoulaye, profession : gestionnaire comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakposito et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HALOU Yao et au Sud par une rue de non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45413 déposée le 13-06-2016, M. SAMA Tcha Prosper, profession : infirmier d'Etat, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 95 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues respectivement de 16 m, 14 m et 20 m et à l'Est par la propriété de la collectivité AWOUDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45414 déposée le 13-06-2016, Mme GILLET Laure Sophie, épouse ADAMA, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 62 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le titre foncier n° 1022TT, au Sud par la route n° 2 Lomé-Aného de 40 m, à l'Est par la propriété Jeannette ASSAH et à l'Ouest par la propriété de Mme AQUEREBURU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45415 déposée le 13-06-2016, M. ADAMA Folly, profession : avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot 3 bis, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et 16 m chacune et à l'Ouest par la réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45416 déposée le 13-06-2016, M. PLACCA Boévi Kpévi, profession : retraité, demeurant à Lomé Tokoin et domicilié à Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 87 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par la propriété de BROOHM Amoni Arnold, au Sud et à l'Est par des rues de 12 m chacune et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45417 déposée le 13-06-2016, M. KINI Yawovi, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 57 ca, situé à Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Agelu et borné au Nord par les lots n°s 1563, 1563B, 1561A et 1566, au Sud par les lots n°s 1559B et 1560, à l'Est par une rue de 18 m et à l'Ouest par une rue de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45418 déposée le 13-06-2016, M. KEMPOU Alandjo, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 29 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Logome et borné au Nord par la propriété AKAKPO, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de AKPAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45419 déposée le 13-06-2016, M. KEMPOU Alandjo, profession : pasteur, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Logomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lagbadja et borné au Nord par une rue de 16, au Sud par l'emprise de la ligne de la haute tension de 25 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45420 déposée le 13-06-2016, M. BAKO Abdou-Minirou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Agetu et borné au Nord par le lot n° 1484, au Sud par une rue de 30 m, à l'Est par le lot n° 1486 et à l'Ouest par le passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45421 déposée le 13-06-2016, Mme BAETA Esigan Akpé, profession : inspectrice d'Etat à la retraite, demeurant en France et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 10 ca, situé à Lomé Agoényivé Danlimé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de FOLY Ayoko Akossiwa, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété de AGBADAN Adanlessome.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45422 déposée le 13-06-2016, M. SOSSA Kodjo Georges, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 87 ca, situé à Lomé Aflao wougomé Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KPONFON, au Sud par une rue de 16 m, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45423 déposée le 13-06-2016, M. AKOUETE Ayayivi Djindo Cyrille, profession : revendeur, demeurant à Bè-Ahligo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n°s 26 et 31 et à l'Ouest par les lots n°s 24 et 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45424 déposée le 14-06-2016, M. NYAMTSO Dzifa, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 02 a 94 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Toumémoukli et borné au Nord par la propriété de EDE Komla, au Sud par la propriété de NYAMETSO Robert Awounyo, à l'Est par la propriété de EXA Boko, la collectivité ZONOU et la propriété de NYAMETSO Robert Awounyo et à l'Ouest par la propriété de EXA Sodofia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45425 déposée le 14-06-2016, Mme MOUSSA Wassilatou, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 39 ca, situé à Lomé Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 256, à l'Est par le lot n° 261B et à l'Ouest par le lot n° 260.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45426 déposée le 14-06-2016, Mme GBO Ablavi, épouse ASSIGNON, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 12 ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Aného de 25 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TOGBE ATTI

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45427 déposée le 14-06-2016, M. MASSINA Alakwè, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 17 ca, situé à Lomé Agoènyivé Daliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord par la propriété de MALEDINA Kodjo Ali, au Sud par la propriété de AKPABLA Kokousse, à l'Est par la propriété de AKPABLA Kokousse et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45428 déposée le 14-06-2016, M. MASSINA Alakwè, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 86 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé 2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AGBODJAN Edoh, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45429 déposée le 14-06-2016, M. DAGOUDI Moussa, profession : fonctionnaire aux Nations Unies (FAO), demeurant et domicilié à Accra (Ghana), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 59 a 82 ca, situé à Kévé Assahoun Agbadjanaké, connu sous le nom de Dankpala et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KATAMANI et à l'Ouest par la propriété de ATIGNO Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45430 déposée le 15-06-2016, Mme SEBOUABEY Améyo, épouse HILLAH Amah, profession : retraité, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 16 ca, situé à Lomé Bè Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dénawoumé et borné au Nord par le lot n° 488 bis, au Sud par une route de 34 m et à l'Est par une rue en projet de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à feu HILLAH Amah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45431 déposée le 15-06-2016, M. AMEWUAME Dovi Amédjonakou, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé et borné au Nord par une rue de 6 m, au Sud par le lot n° 34, à l'Est par le lot n° 33 bis et à l'Ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45432 déposée le 15 - 06 - 2016, M. AMBLASSO Yao Blaise, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 23 ca, situé à Tsévié Kpogamé et borné au Nord et à l'Ouest par la route Nationale N° 34 Lomé Vogan, au Sud par la propriété de Ekin et à l'Est par la propriété de ADJAKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45433 déposée le 15 - 06 - 2016, M. FOLY Anani Têko Kossi, profession : gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 93 ca, situé à Aného Togokomé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de ALLAGLO Koudolo, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par ANON MOUSSOUGAN Paul Routine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45434 déposée le 15 - 06 - 2016, M. NEGLO Kossi Agbési, profession : économiste, demeurant et domicilié à Agoè Minamadou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 26 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOBA Apémékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45435 déposée le 15 - 06 - 2016, M. NAMPAGOU Douti Damépi, profession : mécanicien auto, demeurant à Lomé Agoè Nyivé Téléssou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité de ADOKANOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45436 déposée le 15 - 06 - 2016, M. KPETEME Koffi, profession : pétrolier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 68 ca, situé à Lomé Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de EHON et au Sud par la route Vakpossito-Avedji de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45437 déposée le 15-06-2016, M. SEGLA F. Kodjo Patrice, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 70 ca, situé à Mission-Tové Adidomé Téfia, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de HOUNGBO et à l'Est par l'axe de la voie de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45438 déposée le 15-06-2016, M. SEGLA F. Kodjo Patrice, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Mission-Tové Adidomé Téfia, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de HOUNGBO et à l'Est par l'axe de la voie de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45439 déposée le 15-06-2016, M. ADJOMAGO Koffi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 67 ca, situé à Lomé Agoè-nyivé Légbassito Atiémé, préfecture de du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de DOUVON et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45440 déposée le 15-06-2016, M. ADJOMAGBO Koffi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 88 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Adidomé Téfia, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété de HOUNGBO et à l'Est par l'axe de la voie de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45441 déposée le 15-06-2016, M. AWIZOBA Essonanna, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m et 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45442 déposée le 15-06-2016, M. AIDAM Kwassi, profession : producteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 22 ca, situé à Lomé Sanguéra Kopégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'ouest par les propriétés de AZIANDOR et NOMANYO Woshimé, au Sud et à l'Est par des rues de 20 m et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45443 déposée le 15-06 -2016, Mme BAYOR Souphaou, épouse AGBETRA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé cité OUA 2000 Lomé II Atchante préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots N° 84, 82 et 62 et à l'Est par une rue de 16 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45444 déposée le 15-06- 2016, Mme ALOEGNINO Martine Ablavi Ahofa, profession : sans profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 01 a 31 ca, situé à Tsévié Davié Agbohologo, préfecture du Zio et borné au Nord par la collectivité de LANBADA, au Sud par la propriété de FIO Koffi, à l'Est par la propriété de GONOU Kokouvi et à l'Ouest par la propriété de EKPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45445 déposée le 15-06- 2016, M. TETAABA Béhéma, profession : Magistrat, demeurant à Adabawéré et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 ha 77 a 23 ca, situé à Gamé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de KOUDZRA et KLOUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45446 déposée le 15-06-2016, M. TCHASSAMA Esso-Hana B., profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 48 a 79 ca, situé à Tsévié Dalavé Logoé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud par ADJO Yawwo Wosron, à l'Est par ADJO Yawwo Wosron et la collectivité de AZIAGBA et à l'Ouest par BATEREMI ASSISSA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45447 déposée le 15-06 - 2016, Mme BANAKINAO Kémeahalou, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Adidogomé Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'ouest par des rues de 12 m et 14 m, à l'Est et au Sud par la propriété de KLIQUE Attisso.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45448 déposée le 15-06 - 2016, M. CLUMSON-EKLU Hihedeva Etsri V., profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 94 ca, situé à Aného Vodougbe cocoteraie, préfecture des Lacs et borné au Nord par les lots N° 648 A et 649 , au Sud par une rue de 16 m non dénommée, à l'Est par le lot N° 649A et à l'Ouest par le lot N° 647.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45449 déposée le 15-06-2016, M. TCHALLA Tchodjo Essossimna, profession : professeur de lycée, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 60 ca, situé à Lomé sanguéra Bokpoko préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par YELOU, au Sud par PANA et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45450 déposée le 15-06-2016, Mme DOVONOU H. Lucette L. épouse DJAGOUDI, profession : communicatrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 18 ca, situé à Lomé Togblékopé Akoin, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'ouest par la propriété de ADJIAKPO Kouami M., au Sud par une rue de 18 m non dénommée et à l'Est par l'axe de la route Lomé Atakpamé de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45451 déposée le 15-06-2016, M. BOSSOU Komi Fidégnon W., profession : assistant, commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Wuagba Bamé, préfecture du ZIO et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par AGLAGO Yao Kouma et au Sud par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45452 déposée le 15-06-2016, M. KPANDANG Palakimwé, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 15 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Adidomé Téfia, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est par la propriété de HOUNGBO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45453 déposée le 15-06-2016, M. HODONOU Kossi Assogba S., profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aképé Yidavé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'ouest par des rues de 14 m chacune non dénommée, au Sud et à l'ouest par la propriété de CHABI Mihesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45454 déposée le 15-06-2016, M. HODONOU Kossi Assogba S., profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aképé Yidavé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'ouest par des rues de 14 m chacune non dénommée, au Sud et à l'ouest par la propriété de CHABI Mihesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45455 déposée le 15-06-2016, M. AMBLASSO Yao Blaise, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 59 a 30 ca, situé à Tsévié Kpogamé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de ADJAKLI, au Sud par la propriété de EKLIN, à l'Est par la route nationale Lomé-Vogan n° 34 de 40 et à l'Ouest par les héritiers ZONWUI ALOU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45456 déposée le 15-06-2016, M. SODJI Comlan Stanislas., profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 04 a 12 ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lot N° 618 et 620, à l'Ouest par une ruelle de 6 m et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00562-RP déposée le 10-05-2016, M. ASSIH Sizing Eyana, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 66 a 69 ca, situé à Kpélé-Adéta, connu sous le nom de Adipom et borné au Nord par la propriété DZIWONOU et les collectivités de KLUGAN et AGBALI, au Sud par les collectivités HUKPATI et ADJALO, à l'Est par la collectivité AGBALI et la propriété de OURO-SALIM Idrissou et à l'Ouest par la propriété de ATTIOGBE Anku.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00563-RP déposée le 19-05-2016, M. NOLITSE Kouassi Lolo, profession : analyste financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 33 ca, situé à Agomé Tomégbé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Tonou et borné au Nord et à l'Ouest par deux rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par la propriété de AMETEPE Kokou Dzokoto et à l'Est par la route KPALIME-AGOME TOMEGBE de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00564 déposée le 19-05-2016, M. AGBLEWONU Koffi, profession : administrateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 33 ca, situé à Agomé-Tomégbé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Tonou et borné au Nord et au Sud par la propriété de AMETEPE Kokou Dzokoto, à l'Est par la route KPALIME-AGOME TOMEGBE de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00565-RP déposée le 25-05-2016, Mme KOUTCHE Afi Akpédjé, profession : comptable-gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de quatre ares zéro centiare (4 a 00 ca), situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Afiho et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NAGBE et au Sud par une route non dénommée de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00566-RP déposée le 25-05-2016, M. KADANSO Tchilabalo, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de sept hectares soixante un ares zéro cinq centiares (7 ha 61 a 05 ca), situé à Agotimé Nyitoé, préfecture de l'Agou, connu sous le nom de Agotimé Nyitoé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AMEHAME, au Sud par la propriété de BADI et à l'Ouest par les propriétés de ZEGUE et AKPLAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00567-RP déposée le 30-05-2016, M. Kpatchassou Komlanvi Ayéfounin, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 07 a 36 ca, situé à Notsé-Kpédomé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Alati Tsinigan et borné au Nord par la route Medje-Tsinigan, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKOETE Komi et à l'Est par la propriété de VONDOLY Djiwonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00568-RP déposée le 01-06-2016, Mme AMEDOFU Amé épouse GRAF, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Co-proprétaire avec M. GRAF Wolfgang, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de quatorze ares quatre vingt dix sept centiares (14 a 97 ca), situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Nobo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Kokou Mensa DOGBOE.

Elle déclare que ledit immeuble leur appartient, elle et son époux M. GRAF Wolfgang et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00569-RP déposée le 03-06-2016, M. DJABAKU Kodjovi Enam, profession : inspecteur de travail, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 68 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Gbetife et borné au Nord et au Sud par la propriété de AWADZI K. Victor, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de FIADOHO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00570-RP déposée le 03-06-2016, M. AGOUNA Essofa-Da, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 07 ca, situé à Anié, préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Djintohui et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité DJOBO et à l'Est par un passage de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00571-RP déposée le 06-06-2016, M. AMEGA Timothée, profession : ingénieur en informatique, demeurant en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 84 ca, situé à Agomé-Kpodzi, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Toglotakpui et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de Mme AMEGA Esther, à l'Est par la propriété de NUGA Yao Blewusi et à l'Ouest par la propriété de HOENANYO Patrick.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00572-RP déposée le 06-06-2016, M. KPNYE Kodzo Tsogbé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de onze ares cinquante sept centiares (11a 57 ca), situé à Agou Gare, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Havé et borné au Nord et au Sud par la propriété de AKAYI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00573-RP déposée le 06-06-2016, Mme AMEGA Esther, née AHIANKU, profession : contrôleur de gestion, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Agomé-Kpodzi, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Toglotakpui et borné au Nord par la propriété de AMEGA Timothée, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de NUGA Yao Blewusi et à l'Ouest par la propriété de HOUENANYO Patrick.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00378-RC déposée le 21-04-2016, M. DE POUKN Mantode, profession : technicien supérieur de communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 ha 76 a 00 ca, situé à Tchébébé, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Yomaboua et borné au Nord par la propriété de KADE-GNISSA, au Sud par le Ruisseau Yomaboua, à l'Ouest par la Route nationale N° 1 et à l'Est par le Ruisseau Yomaboua.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00379-RC déposée le 06-05-2016, M. BAYABA Atchalsa, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble semi-urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Blitta village et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de NAGBE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00380-RC déposée le 06-05-2016, M. AMADOU Mashoud, profession : inspecteur central du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 06 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Bamabodolo et borné au Nord par les lots N° 485 B et N° 490, au Sud par les lots N°S 487 et 493, à l'Est par la Route nationale N° 17 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00381-RC déposée le 06-05-2016, M. BYAO Saïd, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 11 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au Nord par la Route nationale N° 14, au Sud par la propriété de BOURAÏMA, à l'Est par la propriété de GNAGBALO et à l'Ouest par la collectivité Komah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00382-RC déposée le 06-05-2016, M. EDORH Ezi Gbédowa, profession : technicien génie civil, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au Nord par la propriété de KPAKPABIA, au Sud par la propriété de BOUKPESSI, à l'Est par la propriété de KPOGO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00969/RK déposée le 04-01-2016, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 90 ca, situé à Lama Wiyamdè, connu sous le nom de Lama Wiyamdè et borné au Nord par le lot n° 207, au Sud par l'intersection de deux rues de 24 m et 16 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00970/RK déposée le 04-01-2016, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lama Wiyamdè, connu sous le nom de Lama Wiyamdè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 188 et 185, à l'Est par le lot n° 183 et à l'Ouest par une rue de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00971/RK déposée le 04-01-2016, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Kpèlouwaï, connu sous le nom de Kpèlouwaï et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 167, à l'Est par le lot n° 169 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00972/RK déposée le 04-01-2016, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Lama Kpédah, connu sous le nom de Kpédah et borné au Nord par le lot n° 175, au Sud par les lots n° 166 et 167, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots n° 168, 170 et 172.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00973/RK déposée le 04-01-2016, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 56 a 11 ca, situé à Agbalossi, connu sous le nom de Agbalossi et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de TCHENDE et TAKPALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00974/RK déposée le 05-01-2016,

M. AMAYI Yaou, profession : topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Kara , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Lassa Lindou, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par la propriété de ALITCHELI, au Sud par la propriété de MANAI, à l'Est par la propriété de BADJABESSI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00975/RK déposée le 05-01 -2016, M. AMAYI Yaou, profession : topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Kara , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 74 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par la propriété de NIMON, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété de KOUGNINOUGAN et à l'Ouest par une rue de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00976/RK déposée le 05-01- 2016, M. AMAYI Yaou, profession : topographe, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 71 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè N'djeyo et borné au Nord par la propriété de PILAO, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété de BODJONA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00977/RK déposée le 05-01 -2016,

M. AMAYI Yaou, profession : topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par la propriété de TAKAYA, au Sud par la propriété de BODJONA, à l'Est par la propriété de N'DANADJE et à l'Ouest par une rue de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00978/RK déposée le 05-01 - 2016, M. AMAYI Yaou, profession : topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par la propriété de ADJELI, au Sud par la propriété de BAYAKI, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de SIMTORO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 488/RS déposée le 03-05 - 2016, M. BARNABA Ymian, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 63 ca, situé à Cinkassé-Pisosgo, connu sous le nom de Pisosgo et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de AMADOU, à l'Est par une rue en projet de 16 m et à l'Ouest par la propriété de AMADOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 489/RS déposée le 17 - 05 - 2016,

M. ANDJO Tchamdja S/C Me KADJAKA A. Molgah, profession : ingénieur Telecom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Ponio/Mandouri, connu sous le nom de Ponio et borné au Nord par les propriétés de YALA Yepoute et YALA Yampoumte, au Sud par également YALA Yepoute et YALA Yampoumte, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest par une autre non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00490/RS déposée le 17-05-2016, M. ANDJO Tchamdja S/C M^e KADJAKA A. Molgah, profession : ingénieur Telecom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Ponio/Mandouri, connu sous le nom de Ponio et borné au Nord par la propriété de MALENGA S, au Sud par la route nationale Dapaong-Ponio, à l'Est par la propriété MALENGA S., à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00491/RS déposée le 17-05-2016, M. ANDJO Tchamdja S/C M^e KADJAKA A. Molgah, profession : ingénieur Telecom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 38 ca, situé à Ponio/Mandouri, connu sous le nom de Ponio et borné au Nord par la route nationale Dapaong-Ponio, au Sud par la

propriété de YAMKOBO, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m, à l'Ouest par la propriété de YAMKOBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00492/RS déposée le 24 - 05 - 2016, M. SANKARIDJA Mimpagou Norbert, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 28 ca, situé à Natébagou/Dapaong, connu sous le nom de Natébagou et borné au Nord par le lot n° 168, au Sud par le lot n° 202 à l'Est par le lot 169, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00493/RS déposée le 30-05-2016, M. SAMANGO Awal, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 63 ca, situé à Cinkassé et borné au Nord par les propriétés de SEGDA, au Sud par la propriété de SEGDA, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest également par SEGDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

ABBI Toyi A. M.